

Bureau des prestations d'actions sociales

Affaire suivie par : Colette LIWENGE
Tél. : 01 44 62 41 91
Mél : colette.liwenge@ac-paris.fr
affaires.socials@ac-paris.fr

12 boulevard d'Indochine
CS 40049
75933 PARIS Cedex 19

Allocation à la garde d'enfants de moins de onze ans dont les parents prennent leurs fonctions avant 8h et à 8h ou finissent à 18h ou après 18h

(Action sociale d'initiative académique : ASIA)

Cette allocation annuelle est fixée à **450 euros** par enfants et est versée à la fin du dernier trimestre de l'année civile.

Cette prestation n'est versée que dans la limite des crédits disponibles. Le fait de remplir les conditions requises ne confère pas à l'agent un droit à l'obtention de la prestation. Elle n'est assurée d'aucune reconduction les années suivantes.

Demandeur

Nom et prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

N° de sécurité sociale : _____

N° de téléphone: _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Situation familiale

Célibataire Marié/e Pacsé/e Divorcé/e Séparé/e Veuf/ve Union libre Instance de divorce

Situation professionnelle

Titulaire Stagiaire Contractuel(le) Auxiliaire

Date d'entrée dans l'EN : _____ Corps : _____ Grade : _____

Établissement d'affectation : _____

Public Privé

Personnes vivant au foyer

Nom et Prénoms	Date de naissance	Profession ou situation scolaire ou universitaire
Conjoint, concubin ou pacsé :		
Enfants :		
Autres (lien de parenté) :		

Situation financière

RESSOURCES MENSUELLES	MONTANTS BRUTS
Salaire brut du demandeur	
Salaire brut , chômage ou pension du conjoint, concubin ou pacsé	
Complément de libre choix d'activité de la Paje	
Salaire brut , chômage des enfants vivant au foyer	
Pension alimentaire ou allocation de soutien familial	
Salaire, chômage ou pension des autres personnes vivant au foyer	
Autres ressources : (à préciser : revenus fonciers, immobiliers, etc...)	
T O T A L	

Éventuellement, situation particulière à détailler :

Garde d'enfants**Tableau à compléter obligatoirement**

Nom et prénom des enfants	Date de naissance	Mode de garde

Je, soussigné (e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et n'avoir pas d'autres ressources que celles indiquées.

Fait à

le

Signature:

BENEFICIAIRES

Les personnels de l'académie de Paris rémunérés sur des postes du budget de l'état, qui commencent leur service avant 8 heures et à 8 heures ou le terminent à 18 heures et après 18 heures, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide annuelle quand ils ont recours à un mode de garde pour assurer la surveillance de leur (s) enfant (s) pendant leur absence.

(Les contractuels doivent avoir un contrat unique égal ou supérieur à 6 mois et être en fonction au moment de la demande).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Etre en position d'activité et être affecté dans l'académie de Paris
- Etre retraité de l'Éducation nationale et avoir son domicile à Paris
- Les enfants doivent être âgés de moins de 11ans au 1^{er} septembre de l'année civile en cours et vivre au domicile du demandeur.

RESSOURCES A PRENDRE EN CONSIDERATION

Le salaire brut du demandeur, celui de toutes les personnes vivant au foyer ainsi que tous les autres revenus (fonciers, immobiliers, indemnités journalières, chômage, pensions alimentaires, etc...)

Pour une personne seule, il n'est tenu compte que de la pension alimentaire supérieure à 80 € par enfant

Les prestations familiales ne sont pas prises en compte à l'exception du complément de libre choix d'activité de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) et de l'allocation de soutien familial.

ENFANTS À CHARGE de moins de 21 ans vivant au foyer	RESSOURCES MENSUELLES BRUTES À NE PAS DÉPASSER	
	Ménage	Personne seule
1 enfant	3 140 €	2 730 €
2 enfants	3 445 €	3 035 €
3 enfants	3 750 €	3 340 €
Par enfant en plus	+ 305 €	+ 305 €

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

(Tout dossier incomplet et/ou non signé sera retourné)

- ❖ La copie de la dernière fiche de paie, du relevé des indemnités journalières (en cas de maladie ou de chômage) ou du bulletin de pension pour le demandeur ainsi que l'ensemble des personnes vivant au foyer
- ❖ La copie de l'arrêté d'affectation pour les personnels titulaires ou stagiaires
- ❖ Photocopie du livret de famille
- ❖ Relevé de la caisse d'allocations familiales
- ❖ En cas de divorce ou de séparation, justificatif de la garde des enfants et du montant de la pension alimentaire. A défaut de son versement, justificatif de la demande de recours ou du versement de l'Allocation de soutien familial
- ❖ Relevé d'identité bancaire
- ❖ Photocopie du dernier bulletin de salaire, du relevé des indemnités journalières ou du bulletin de pension du demandeur ainsi que des personnes vivant au foyer
- ❖ Attestation des ASSEDIC pour chaque personne au chômage
- ❖ Photocopie du dernier avis d'imposition du demandeur et des personnes vivant au foyer **(N-2)**
- ❖ Photocopie du contrat de travail pour les personnels contractuels (contrat unique égal ou supérieur à 6 mois)
- ❖ **Attestation originale précisant les horaires de travail :**
 - pour le demandeur, signée par le chef d'établissement ou de service
 - pour les autres personnes vivant au foyer (conjoint, pacsé, concubin, autres...), signée par leur employeur

Dossier à compléter et à retourner de préférence par mail (colette.liwenge@ac-paris.fr) au SAMS , accompagné des pièces justificatives ou à défaut par courrier à l'adresse suivante :

SAMS - ASIA - Rectorat de Paris - 12 boulevard d'Indochine - CS 40 049 - 75933 Paris Cedex 19